

■ Ses parents étant divorcés, **Charles** vivait avec ses grands-parents à Toulouse. Ils étaient résistants, militants communistes, amis de Marcel Langer, le chef des FTP-MOI de la Haute-Garonne. « *J'avais quinze ans et, sous une fausse identité, travaillais dans une usine contrôlée par les Allemands. Tous les deux jours, les militaires venaient contrôler le travail, car les sabotages étaient constants. Rentré à la maison, j'assistais à des réunions préparatoires à des attentats !* » On lui faisait confiance et il en est toujours fier.

■ Voici comment **Daniel Darès**, dix ans, vécut la situation de clandestin : « *Papa, maman, maman, papa ! Je vous appelle, vous n'êtes pas là. Maman, papa, ce sont deux mots qu'on ne dit plus, qu'on ne dit pas [...] Mon nom n'est plus le bon, on a changé mon nom dans ma nouvelle maison. [...] Je suis le même mais quand on se cache c'est mieux d'avoir un autre nom [...].* »

■ **Jacques Lanzmann**, dans un article de souvenirs, sous le titre significatif, *la Mort à cache-cache*, raconte : « *En 1943, j'avais seize ans. À cet âge, ma conscience était à peine naissante et je n'avais du monde qu'une idée étroite, calquée sur les mœurs du village dans lequel je vivais. Mon père m'ayant défendu de dire que j'étais juif, je le cachais soigneusement mais sans honte. J'appris à dire mes prières le soir avant le souper, j'allais à confesse puis je communiais à Pâques. Pourtant je ne pouvais trahir ma famille...* »

■ Une scène, qu'un auteur dramatique aurait quelque mal à imaginer, est évoquée par l'aumônier général, le **Grand Rabbin Hirschler**, présent au moment des déportations des camps de la zone Sud, en août 1942. « *Une mère avait indiqué le lieu où se trouvait sa fille âgée de six ans. Pendant le voyage, l'enfant disait sa joie de revoir bientôt sa maman. Quand elles furent l'une devant l'autre, la mère, ayant réfléchi qu'elle entraînait son enfant dans son propre malheur, refusa de la reconnaître. Et la petite, ayant sans doute compris, ne trahit pas le secret qu'elle partageait avec sa mère.* » ■

Les bagnes de femmes et d'enfants : Beaune-la-Rolande et Drancy

« Si l'enfant Jésus revenait vivre en France, c'est au camp de Drancy qu'il voudrait demeurer. »

(Lettre d'une catholique de la Dordogne au Grand Rabbin interceptée par la censure postale.
Source : Archives nationales).

Après cinq jours de tortures de toutes sortes subies au Vélodrome d'Hiver, plus de 7000 femmes et enfants furent transportés aux camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande. Dans ces deux camps, où il n'y avait place que pour 4000 internés tout au plus, on en entassa près du double et on est ainsi arrivé à créer une situation à peu près semblable à celle du Vel' d'Hiv'.

Déjà, à quelque distance du camp, on est surpris par une odeur suspecte ; plus on approche, plus l'air devient infect. Cela s'explique quand on sait que dans les deux camps le nombre de toilettes est insuffisant par rapport au nombre des internés ; les lieux d'aisance deviennent vite inutilisables. De plus, la nuit, les petits ne pouvant pas sortir des baraques accompagnés de leurs mères, ont peur de s'éloigner. De toutes ces circonstances, il résulte que les deux camps se transforment de jour en jour en dépôt d'immondices, et que l'air devient irrespirable.

On entasse 200 personnes par baraque ; on dort dans la paille, presque toujours sans draps ; jusqu'ici on n'était rongé que par les puces, à présent une épidémie de poux s'acharne sur les enfants, et leurs mamans n'ont aucun moyen de les en préserver.



Des bébés derrière des barbelés.

L'entassement augmente par l'afflux des malheureux amenés de Paris ou de province et, étant donné l'absence totale d'hygiène, les épidémies commencent à se propager. Il y a une infirmerie pour les maladies graves, mais pas un seul docteur ; les infirmières de la Croix-Rouge et les religieuses, en trop petit nombre, sont débordées et n'ont aucun moyen médical pour soulager les malades.

À cet entassement, à cette crasse, s'ajoute la famine. Comme nourriture pour toute la journée, on distribuait un très mauvais pain : 165-200 grammes par personne ; un café noir le matin et, deux fois par jour, des haricots. Ce régime est identique pour les malades, les femmes enceintes et les petits de deux ans ; pour ces derniers, dont la santé est très compromise, on n'a rien prévu. On a demandé à un gardien si les petits recevaient quelquefois du lait, on obtient cette réponse : « *Qu'ils soient contents d'avoir du café noir* », car auparavant on n'en distribuait même pas. Les internés n'ont le droit de recevoir aucun colis, même pas de linge ; l'administration a refusé d'accepter des serviettes hygiéniques pour les femmes.

Au camp de Pithiviers, la diphtérie sévit ; en quelques jours, trois enfants sont morts de cette maladie, les ambulances emmènent chaque jour des mourants vers les hôpitaux du Loiret. Des femmes ont dû être internées dans un asile d'aliénés. Une jeune mère, dont l'enfant a succombé à la diphtérie, a perdu la raison et a poussé toute la nuit des cris si désespérés que les habitants des alentours ont été alertés.

Au comble de la torture, les internés sont soumis à la discipline et au silence ; ils n'ont ni le droit de se grouper, ni celui de parler longtemps entre eux ; les gendarmes leur rappellent sans cesse qu'ils doivent circuler.

La surveillance se fait draconienne, le nombre de gendarmes est doublé, les fils barbelés sont renforcés de telle façon qu'un enfant de deux ans ne puisse passer. Tout contact avec l'extérieur est supprimé, les internés n'ont ni le droit d'écrire, ni celui de recevoir des lettres.

La déportation des femmes est presque terminée. Les départs se sont faits par groupes de mille, dans des conditions épouvantables. Les femmes et les enfants, à partir de treize ans, sont entassés dans des wagons à bestiaux plombés, au pain sec et à l'eau, dans une atmosphère infecte, pendant plusieurs jours. Avant le départ, les femmes ont été fouillées, déshabillées, presque nues, pour vérifier si elles ne cachaient pas quelque chose. On leur a volé argent, bijoux, alliance et jusqu'aux couvertures de laine.

Juillet-septembre 1942

Cinq convois vers Auschwitz

| | | | | | |
|--------------|------------|--------------|------------|------------|------------|
| 31 juillet | Pithiviers | convoi n° 13 | 690 hommes | 359 femmes | |
| 3 août | Pithiviers | convoi n° 14 | 53 hommes | 982 femmes | 482 gazés* |
| 5 août | Beaune | convoi n° 15 | 425 hommes | 588 femmes | 704 gazés |
| 7 août | Pithiviers | convoi n° 16 | 197 hommes | 871 femmes | 794 gazés |
| 21 septembre | Pithiviers | convoi n° 35 | 532 hommes | 462 femmes | 791 gazés |

* Gazés à l'arrivée.

Source : Serge Klarsfeld, *Le Mémorial de la Déportation*.

Mourir à deux ans au camp de Beaune-la-Rolande

Extrait du registre des actes de décès

Le vingt-huit juillet mil neuf cent quarante-deux, à cinq heures, est décédé rue Frédéric Bazille « Henri Gabermann », enfant né à Paris, douzième arrondissement, le dix Juillet mil neuf cent quarante, fils reconnu de Chaïm Lejb Gabermann, sans résidence connue et de Hinda Rajchenbach, résidant au Camp de cette commune, tous deux domiciliés 47 rue des Blancs-Manteaux, à Paris, quatrième arrondissement...

Dressé le vingt-neuf Juillet mil neuf cent quarante-deux à dix heures, sur la déclaration de Louis Albouy, âgé de cinquante-sept ans, employé, demeurant en cette commune, place de l'Hôtel de Ville, non parent, qui lecture faite - signé avec Nous, Paul Cabanis, maire de Beaune-la-Rolande...

DEPARTEMENT de LOIRET
ARRONDISSEMENT de FITEUILLE
CANTON de CHATELAIN
COMMUNE de BEAUNE-LA-ROLANDE

VILLE DE BEAUNE LA ROLANDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE D E C E S

ANNEE 1 9 4 2

DU 28 JUILLET 1942

N° 20

Déclaré de Henri GABERMANN

Le vingt-huit juillet mil neuf cent quarante-deux, à cinq heures, est décédé, rue Frédéric Bazille "Henri GABERMANN", enfant né à Paris, douzième arrondissement, le dix juillet mil neuf cent quarante, fils reconnu de Chaïm Lejb GABERMANN, sans résidence connue et de Hinda RAJCHENBACH, résidant au Camp de cette commune, tous deux domiciliés 47 rue des Blancs-Manteaux, à Paris, quatrième arrondissement.

Dressé le vingt-neuf juillet mil neuf cent quarante-deux, à dix heures, sur la déclaration de Louis ALBOUY, âgé de cinquante-sept ans, employé, demeurant en cette commune, place de l'Hôtel de Ville non parent, qui lecture faite et signé avec Nous, Paul CABANIS, Maire de Beaune-la-Rolande.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ COPIÉ
BEAUNE, le 20/4/1965/
Le Maire,



Des scènes tragiques et révoltantes se sont déroulées quand on a séparé les mères de leurs enfants. Ceux-ci se cramponnaient à leurs mères en criant : « *Maman, ne pars pas !* » Plusieurs femmes se sont jetées sur leurs enfants, en demandant aux gendarmes de les tuer sur place plutôt que de les arracher à leurs gosses. Les gendarmes effectuaient les séparations à coups de matraque, n'épargnant même pas les enfants. Presque toutes les femmes ont de fortes traces de coups. Comme elles refusaient de quitter leurs enfants, elles furent poussées de force dans les cars, bourrées de coups et menacées de mort.

Les enfants de deux à treize ans sont restés seuls sans aucune surveillance, affamés, dans la crasse. On leur a donné des numéros, et c'est ainsi qu'on les appelle désormais. ■